

Université catholique de Louvain

UCL 575

**Faculté
de médecine**

Programme d'études

2000/2001

www.etu.ucl.ac.be/prge/index.html

Presses universitaires de Louvain

contextuels de la pratique médicale, qu'ils soient médico-légaux, déontologiques, ou éthiques.

L'apprentissage du contact humain, de la gestion de la relation médecin-malade est une dimension fondamentale de l'éducation médicale : savoir écouter, savoir répondre aux angoisses du patient souffrant sont des éléments-clés de l'efficacité thérapeutique.

Elle impliquera, non seulement un enseignement approprié, mais surtout la rencontre de patients, dans une véritable relation médecin-patient, lors des stages hospitaliers.

Si la formation initiale des doctorats est essentiellement théorique, elle offre cependant à l'étudiant des contacts réguliers avec la pratique clinique : citons tout particulièrement la formule du « tutorat » qui permet une initiation personnalisée du stagiaire à l'exercice clinique par un contact hebdomadaire avec son tuteur médecin, ainsi que le « stage d'immersion » proposé à l'étudiant dès son premier doctorat.

Le **second quadrimestre de troisième doctorat et le quatrième doctorat** sont des années qui leur sont consacrées : des stages s'effectuent ainsi au minimum dans des services de médecine interne, pédiatrie, chirurgie et gynécologie-obstétrique. Faut-il souligner qu'il s'agit d'années cruciales dans la formation du futur médecin puisqu'elles lui permettent à la fois de mettre en application les connaissances théoriques acquises mais également de les intégrer, dans une approche du patient dans toute sa globalité et sa complexité... C'est ici que le futur médecin sera confronté à la difficulté de concilier l'approche scientifique rationnelle de la maladie et l'approche humaine de l'individu malade. L'art de guérir ne réside-t-il pas dans l'art de réussir à être tout à la fois scientifique et humaniste de la médecine ?

Cycle 3

Le diplôme de docteur en médecine ne permet plus actuellement la pratique dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité. Pour y être autorisé, le docteur en médecine doit suivre une formation spécifique (médecine générale ou médecine spécialisée) : celle-ci est essentiellement pratique tout en étant complétée par une formation théorique spécifique à la spécialité.

L'accès à ces différentes formations spécialisées, à l'exception de la médecine générale et de la médecine du travail, est subordonné à la réussite d'un concours.

La Faculté de médecine organise ainsi les spécialisations suivantes : Médecine générale (2 ans), Anatomie pathologique (5 ans), Anesthésiologie (5 ans), Biologie clinique (5 ans), Cardiologie (5 ans), Chirurgie (6 ans), Chirurgie plastique (6 ans), Dermatologie (4 ans), Gastro-entérologie (5 ans), Gynécologie-obstétrique (5 ans), Médecine interne (5 ans), Médecine nucléaire (5 ans), Médecine physique et réadaptation (5 ans), Médecine du travail (4 ans), Neurochirurgie (6 ans), Neurologie (5 ans), Ophtalmologie (4 ans), Orthopédie (6 ans), Oto-rhino-laryngologie (5 ans), Pédiatrie (5 ans), Pneumologie (5 ans), Psychiatrie (5 ans), Radio et radium-thérapie (5 ans), Radiodiagnostic (5 ans), Rhumatologie (5 ans), Stomatologie (5 ans), Urologie (6 ans).

Certains médecins préfèrent s'orienter vers l'exercice d'**activités médicales non curatives** : c'est tout le champ de la santé publique et des diverses formations spécialisées qu'elle organise qui s'ouvre à eux (médecine scolaire, médecine d'expertise, etc.).

D'autres encore privilégient des pratiques orientées vers des publics spécifiques : le médecin du sport en est un exemple.

D'autres enfin sont attirés par la **recherche fondamentale** : ils peuvent dès lors rejoindre un des laboratoires de la Faculté et entamer un diplôme d'études spécialisées (DES) en sciences biomédicales, voire un travail original qui les conduira au doctorat en sciences médicales et biomédicales.

Formation continue

Médecins généralistes

Tour Vésale, UCL 5265, Av. Mounier 52, 1200 Bruxelles

Tél. 02 764 52 70

Commission de l'enseignement continu : G. Cornu (président), L. Vanderbeck (Vice-président) J.-M. Lachapelle (Vice-président), F. Belche, M. Buysschaert, P. Canivet, P. Courtois, A. Debue, R. Detry, R. Kremer, M. Lambert, M. Melange, D. Pestiaux, M. Provost, Chr. Reynaert, L. Vanderbeck et D. Vanthuyne.

En 1988, la Faculté de médecine a décidé de la création d'une Commission d'enseignement continu chargée de structurer et d'organiser un enseignement de haut niveau destiné aux médecins généralistes. La Commission d'enseignement continu rentre ainsi dans sa 10^e année d'existence et garde comme priorité la valorisation de la médecine par une formation continue universitaire de pointe. Le rôle de l'ECU est d'offrir aux médecins, dans une réflexion

universitaire, la possibilité d'entretenir et d'approfondir leurs connaissances ; d'en acquérir éventuellement de nouvelles. La Commission est composée de membres académiques de la Faculté, de représentants de l'AMA-UCL, de représentants du CUMG et de deux représentants de Louvain Médical. Elle détermine annuellement le programme des séminaires de recyclage, organisés sous son patronage, à Bruxelles ainsi que dans différents centres périphériques.

Médecins spécialistes

Cliniques universitaires St-Luc, avenue Hippocrate, 10, 1200 Bruxelles

Tél. 02 764 11 11

Par ailleurs, un programme très complet d'enseignement pour médecins spécialistes est organisé par les divers départements et services cliniques. Il est disponible au début de chaque année académique aux secrétariats médicaux concernés.

Un programme détaillé de ces activités post universitaires est publié chaque semaine, au cours de l'année académique, dans l'*Agenda scientifique et clinique* de la Faculté de médecine.

Programmes de premier cycle

MED 1 Candidature en médecine

CEMD

3

Gestion du programme

CEMD Commission permanente de l'enseignement de l'école de médecine

Responsable académique : N.

Secrétariat administratif : Marie-France Zabus

Contact : Laurence Bertrand et Nadine Bussy Tél. 02 764 50 20 – E-mail secretaire@smed.ucl.ac.be

Présidents et vice présidents des comités d'année :

- 1^{re} candidature (MED 11) : Jean-pierre Meulders et Marie-Christine Many
- 2^e candidature (MED 12) : Jean-François Denef et Jean Lebacqz
- 3^e candidature (MED 13) : M. Delmée et P. Courtoy

Conditions d'admission

Voir les conditions d'accès aux programmes de candidature dans le fascicule « Renseignements généraux » du Programme d'études.

Avertissement

Les conditions d'accès à l'exercice de la médecine de soins dans le cadre de la sécurité sociale belge sont devenues plus complexes au cours de ces dernières années. Depuis 1995, la directive européenne de 1986 a été coulée en droit belge et impose à tout porteur du diplôme de docteur en médecine une formation complémentaire de 3^e cycle pour pouvoir pratiquer la médecine générale ou la médecine spécialisée dans un pays de la Communauté européenne. En Belgique, cette formation de 3^e cycle (2 à 6 ans) conduit à l'agrément comme médecin généraliste ou spécialiste. Cet agrément est indispensable à une pratique médicale dans le cadre de l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité (INAMI). A partir de 2004, le nombre de docteurs en médecine pouvant avoir accès à une pratique dans le cadre de l'INAMI sera limité. La Communauté française de Belgique a décidé que la sélection se fera dans chaque université, à l'issue de la 3^e année du 1^{er} cycle des études de médecine. Seuls les étudiants sélectionnés recevront une attestation qui leur permettra, après obtention du diplôme de docteur en médecine à la fin du 2^e cycle, d'entamer la formation complémentaire comme médecin généraliste ou spécialiste. Les étudiants sont donc invités à lire attentivement les nouvelles conditions d'admission aux différents cycles de formation.

Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont reprises dans le fascicule « Renseignements généraux » du Programme d'études.

Structure générale du programme

Épreuves académiques

Outre l'enseignement de la physique et de la chimie, le programme de la **première année** comprend un cours de philosophie et une introduction aux sciences biologiques grâce aux cours de biologie générale, de cytologie et histologie générales et d'anatomie humaine. Seule cette première année comporte une session d'examens en janvier. Les **deuxième et troisième années** sont consacrées à l'étude de l'homme normal, des points de vue biologique (morphologie, physiologie, biochimie, génétique moléculaire, immunologie) et psychologique. Elles comportent également une introduction à l'étude de l'homme malade (pathologie générale, éléments de pathologie biochimique, physiologique et psychologique, microbiologie).

Épreuves d'attestation

Conformément au décret de la Communauté française, la Faculté organise des épreuves spécifiques destinées à évaluer le « potentiel de l'étudiant à exercer la médecine ». Ces épreuves serviront à classer les étudiants pour l'attribution des attestations nécessaires à la pratique médicale future.

En raison de la limitation de l'accès à la pratique médicale soignante dans le cadre de l'INAMI, le diplôme de candidat en médecine ne suffit plus pour être admis au doctorat en médecine et accéder ensuite à un 3^e cycle. L'obtention d'une attestation est indispensable.

A l'issue de la 3^e candidature, cette attestation sera octroyée à un nombre limité d'étudiants, selon un classement basé sur les résultats académiques (75 %) et sur une évaluation du « potentiel de l'étudiant à pratiquer la médecine » (25 %). Cette évaluation se fera de façon progressive, par deux épreuves distinctes des matières académiques obligatoires chaque année.

Les modalités exactes de ces épreuves d'attestation et de l'établissement du classement sont précisées dans un document remis à chaque étudiant au moment de son inscription. A l'issue de la 1^{re} et de la 2^e candidature les étudiants seront avertis de leur classement afin qu'ils puissent évaluer leurs chances d'obtenir une attestation à la fin de la 3^e candidature.

Des réorientations vers d'autres études scientifiques sont possibles à l'issue de chaque année de candidature. Un diplôme de candidat en sciences biomédicales peut même être obtenu moyennant un complément après la deuxième candidature en médecine. On consultera à ce sujet le programme des études de sciences biomédicales et celui de la Faculté des sciences.

Contenu du programme

À propos du nombre d'heures de cours, par cours

Chaque intitulé de cours est suivi d'un nombre qui indique la charge horaire pour ce cours, par année académique (en général, 30h = 1h par semaine pendant toute l'année ou 2h par semaine pendant un des deux quadrimestres). Ce nombre correspond à des heures magistrales sauf si l'intitulé mentionne un autre mode d'enseignement (séminaire, etc.). Lorsque des activités de formation (exercices, laboratoires, travaux pratiques, etc.) accompagnent un cours magistral, elles sont caractérisées par un deuxième volume horaire annuel.

L'horaire des cours est disponible au secrétariat.

MED11 Première année d'études

MED 1111	Philosophie [30h]
MD 1101	Physique expérimentale et introduction mathématique aux sciences expérimentales [135h+50h]
MD 1111	Chimie générale [60h+30h]

MD 1112	Chimie organique [60h+30h]
MD 1130	Biologie générale [65h+25h]
ISTO1100	Cytologie et histologie générales [60h] <i>Le nombre d'heure comprend l'enseignement tant théorique que pratique.</i>
ANAT1140	Anatomie humaine (1 ^{re} partie) (Ostéologie, arthrologie, myologie) [37,5h+15h] <i>Attention ! Six séances d'activation à l'adaptation aux études universitaires auront lieu du mardi 19 septembre au 24 octobre 2000.</i>

Épreuves d'attestation

- Évaluation de la capacité de compréhension d'un article scientifique par un questionnaire à choix multiples.
- Dissertation basée sur une vidéo conférence concernant un problème de santé.

MED 12 Deuxième année d'études

Attention au calendrier spécial : les cours du deuxième quadrimestre débutent le lundi 8 janvier et se terminent le vendredi 27 avril 2001.

La session des examens de juin s'ouvre le lundi 28 mai 2001 (date à confirmer).

ANAT1110	Embryologie [30h]
ANAT1150	Anatomie humaine (2 ^e partie) [75h+65h]
BCHM1110	Biochimie générale [67,5h+24h]
BCHM1111	Immunologie générale [30h]
BCHM1130	Biologie cellulaire et moléculaire [15h+30h]
FYSL1110	Physiologie générale [60h+24h]
ISTO1201	Histologie normale des systèmes (1 ^e partie) [19h+30h]
MCBL1150	Bactériologie générale et génétique moléculaire [18,5h]
MED 1170	Psychologie [30h]
MED 1200	Éléments d'épidémiologie [15h]
PHAR1130	Pharmacologie générale [25h]
ANGL1850	Anglais - compréhension de textes à orientation médicale [60h]

Épreuves d'attestation

MED 1184	Santé et société [4h+10h]
MED 1183	Introduction à la médecine hospitalière et stage d'aide-soignant [4h]

MED13 Troisième année d'études

Attention au calendrier spécial : les cours du deuxième quadrimestre débutent le lundi 8 janvier et se terminent le vendredi 27 avril 2001.

La session des examens de juin s'ouvre le lundi 28 mai 2001 (date à confirmer).

ANAT1170	Anatomie radiologique et imagerie normale [30h+7,5h]
ANPG1300	Anatomie pathologique générale [10h+20h]
BCHM1121	Biochimie humaine normale et pathologique [60h+16h]
FYSL1301	Physiologie normale et pathologique (1 ^{re} partie) (Systèmes cardiovasculaire, respiratoire et rénale) [60h+28h]
FYSL1302	Physiologie normale et pathologique (2 ^e partie) (Systèmes endocrinien, digestif et reproducteur) [60h+12h]
FYSL1303	Physiologie normale et pathologique (3 ^e partie) (Système nerveux) [75h+12h]
ISTO1301	Histologie normale des systèmes (2 ^e partie) [15h+25h]
MCBL1130	Microbiologie médicale [35h+12,5h]
MED 1300	Pathologie générale [30h]
PSME1100	Psychologie médicale [30h]
VIRO1100	Virologie médicale [15h]

Épreuves d'attestation

MED 1185 Séminaire interdisciplinaire de sciences humaines [15h]
Évaluation de la capacité d'intégration des sciences biologiques.

Cours à option en candidature

L'étudiant de candidature en médecine est tenu de suivre un minimum de 30 h de cours à option et d'en présenter l'examen. Les étudiants qui ont le statut d'étudiant moniteur sont dispensés de cette obligation.

Le statut d'étudiant chercheur n'est plus considéré comme un cours à option depuis l'année académique 1998-1999.

Aucun examen présenté sur un cours à option en candidature ne peut être validé en doctorat.

Cours accessibles en candidature

ANAT2120	Compléments de biologie cellulaire et moléculaire [30h]
BCHM2120	Compléments de biochimie [30h]
BCMM2130	Biochimie des maladies métaboliques [30h]
FARM1260	Éléments de mathématiques supérieures [90h+45h]
FARM2147	Traitement statistique des données [15h+15h]
FYSL2110	Questions spéciales de physiologie [30h]
GEMO2110	Génétique moléculaire médicale [30h]
INFM2111	Éléments d'informatique médicale [15h+15h]
MED 1112	Séminaire de philosophie [15h]
MED 1190	Histoire de la médecine [15h]Δ
MD 1135	Compléments de biologie animale et végétale [30h+15h]
PHAR2170	Pharmacologie expérimentale [30h] <i>L'étudiant désireux de suivre un cours autre que ceux indiqués ci-dessus peut le faire avec l'accord du président de son comité d'année.</i> <i>L'école de médecine recommande pour la formation des futurs médecins des cours dans les domaines de la philosophie et de la psychologie. La liste des cours ci-dessous faisant partie du programme de DEC de 1^{er} cycle en philosophie est non exhaustive:</i>
FIL01111	Introduction historique à la philosophie [30h]
FIL01211	Philosophie de la nature [30h]
FIL01241	Questions de sciences religieuses : partie générale [15h]Δ
FIL01321	Épistémologie [30h]⊕
FIL01331	Métaphysique [30h]
FIL01351	Anthropologie philosophique [30h]⊕
PSP 1160	Psychologie de l'enfant et de l'adolescent [45h]
PSP 1310	Psychologie sociale [30h]

Étudiants chercheurs

L'activité d'étudiant chercheur est une formation à la démarche scientifique que l'étudiant décide volontairement d'acquies. Cette activité demande un investissement intellectuel et temporel important, nécessité par la nature même de la formation à acquies.

Un étudiant chercheur participe directement à une activité de recherche dans un laboratoire, un département ou un service dépendant de la Faculté de médecine ou des cliniques universitaires. Cette activité comprendra une phase de formation, spécifique au domaine de recherche envisagé, la présence régulière aux réunions où sont discutés les protocoles et les résultats de la recherche en cours, ainsi qu'une participation directe dans la recherche elle-même. Pour l'ensemble de ces activités, l'étudiant chercheur sera supervisé directement par un promoteur membre du personnel académique ou scientifique. Le promoteur aura des contacts personnels réguliers avec l'étudiant et sera donc responsable de sa formation. Les activités de recherche impliquant une formation importante, il est hautement souhaitable que l'étudiant chercheur et son promoteur envisagent une collaboration s'étendant sur plusieurs années,

ce qui leur permettra, le cas échéant, d'aboutir à des résultats concrets.

L'investissement temporel attendu de l'étudiant est de l'ordre de 6 à 8 semaines (équivalent temps plein) par an, à répartir sur les vacances et l'année académique en fonction des disponibilités et desiderata de la structure d'accueil, des impératifs du sujet d'étude et des possibilités de l'étudiant.

Obtention du statut

Les étudiants qui le désirent peuvent, dès la fin de leur première candidature en médecine, entrer en contact direct avec la recherche fondamentale ou clinique. Ils trouveront, à la bibliothèque, un document décrivant les possibilités offertes par les laboratoires et services cliniques d'accueil. Ce document est mis à jour chaque année sur la base des renseignements fournis par les Présidents de départements. Les étudiants devront entrer en contact avec un promoteur et se mettre d'accord avec lui pour introduire une demande de statut d'étudiant chercheur.

L'étudiant qui désire obtenir le statut d'étudiant chercheur en fera la demande à chaque début d'année académique, via le formulaire ad hoc à obtenir auprès du secrétariat de la Faculté. Ce document rempli par l'étudiant et signé par son promoteur est à retourner pour le 15 octobre à ce secrétariat qui le fera parvenir à la commission pour examen. Le retour du formulaire est de la responsabilité de l'étudiant. Il n'y a pas de renouvellement automatique du statut d'une année à l'autre. La commission fera parvenir à l'étudiant un document attestant que le statut d'étudiant chercheur lui est accordé.

La première année où ce statut peut être obtenu est la 2^e candidature en médecine, la dernière année où il peut être obtenu pour la première fois est le 1^{er} doctorat en médecine. Débuter une activité de recherche en second doctorat n'est pas recommandé.

Cette activité **ne fait pas partie du programme obligatoire** des études de médecine, en ce sens elle n'est pas équivalente à un cours à option.

Évaluation

Le rapport annuel d'activité. Pour le 15 avril de chaque année, l'étudiant chercheur veillera à faire parvenir au président de la Commission (Professeur J.-M. GILLIS, département de physiologie UCL 5540) un rapport rédigé conjointement avec son promoteur et signé par lui. Ce rapport reprendra brièvement le sujet de la recherche et les méthodes mises en œuvre, en précisant la contribution directe de l'étudiant.

Les étudiants chercheurs qui n'auraient pas remis de rapport seront considérés comme démissionnaires, leur inscription sera annulée avec effet rétroactif et le statut ne leur sera plus accordé l'année suivante.

La **note du promoteur**. Pour le 15 octobre du 3^e doctorat en médecine, le promoteur est invité à remettre une note globale portant sur l'ensemble des années d'activité de l'étudiant chercheur. Cette note portera sur 10 points. Si l'étudiant a fréquenté plusieurs laboratoires, les différents promoteurs seront invités à remettre une note et la moyenne des notes sera prise en considération.

La **note de la Commission**. Au cours du premier trimestre du 3^e doctorat, l'étudiant chercheur fera un exposé oral devant des membres de la Commission, pour résumer son activité comme étudiant chercheur durant les années antérieures. La note de la commission portera sur 10 points. L'étudiant qui ne présente pas l'exposé sera considéré comme démissionnaire.

D'autre part, pour les étudiants chercheurs de candidatures, une séance de présentation aura lieu vers le 15 avril de la 3^e candidature. Elle a pour but de faire le point avec l'étudiant chercheur et de l'aider dans ses choix ultérieurs. Cette présentation est souhaitable mais pas obligatoire. Elle ne donne pas lieu à une note.

La **note globale** sur 20 points, résultat de l'addition des notes d'évaluation par le promoteur et par la Commission sera communiquée au jury de 3^e doctorat en médecine. Elle interviendra dans le calcul de la moyenne obtenue. L'étudiant recevra un document officiel stipulant ses années de prestations comme étudiant chercheur et la note globale d'évaluation obtenue. Ce document pourra être transmis aux jurys des Commissions de sélection des candidats spécialistes.

EBIM1DC Diplôme d'études complémentaires de premier cycle en éthique biomédicale



EBIM

Gestion du programme

EBIM Unité d'éthique biomédicale

Responsable académique: Michel Dupuis

Secrétariat administratif: Benoît Van Cutsem et Janine Tummers

Unité d'éthique biomédicale, Promenade de l'Alma, 51 bte 4534, 1200 Bruxelles

Tél. 02 764 43 27 – Télécopie 02 762 02 97

E-mail Tummers@ebim.ucl.ac.be

Objectif de la formation

Dans le contexte actuel de la pratique biomédicale se rencontrent plusieurs logiques (éthique et technique, mais aussi psychologie, économie,...) hétérogènes les unes par rapport aux autres. Elles sont pourtant appelées à dialoguer. Le diplôme d'études complémentaires en éthique biomédicale vise à offrir une formation de base qui fournisse à ceux et celles qui le souhaitent les outils pour participer et renforcer ce dialogue.

Conditions d'admission

Peuvent être admis à l'inscription les diplômés universitaires de toutes disciplines, les diplômés de l'enseignement supérieur de type long, ainsi que les étudiants actuellement inscrits à titre principal à un autre programme de l'UCL. A ceux-ci, le diplôme complémentaire ne sera cependant conféré qu'un an après l'obtention d'un grade de 1^{er} cycle de base. Eu égard à la pédagogie, le nombre des étudiants sera limité. La sélection se fera sur dossier, avec interview du candidat.

Demande d'admission

Toute demande d'admission doit être adressée au responsable de la formation via le secrétariat de l'Unité d'éthique biomédicale (M. Van Cutsem).

Structure générale du programme

Le programme, 300 heures au total, comprend 3 blocs de cours (fondements, éthique biomédicale, cours à option) qui doivent être répartis sur 2 années académiques, en commençant obligatoirement par certains cours de « fondements ».

- Le bloc « fondements » vise à fournir un aperçu des traditions de pensée philosophique, théologique, psychologique et une base minimale pour aborder les aspects médicaux de l'éthique biomédicale.
- Le bloc « éthique biomédicale » offre une introduction aux problématiques de la bioéthique et une initiation à une réflexion rigoureuse portant sur des questions concrètes. Des cours d'exercices ont été spécialement créés pour les étudiants du diplôme (et réservés à eux). Ils fournissent à la fois un lieu de synthèse des différentes composantes de la formation et l'occasion de mettre en pratique la compétence que celle-ci vise à transmettre.
- Le bloc « cours à option » permettra à l'étudiant de personnaliser ses préoccupations et son projet de réflexion et d'action dans le domaine de l'éthique biomédicale.

En plus de ces cours et séminaires repris au programme, l'étudiant devra rédiger un travail faisant l'état d'une question bioéthique, sous la forme d'un projet d'article publiable d'une quinzaine de pages, avec bibliographie scientifique. Enfin, il est à noter que le programme n'est offert que tous les deux ans.

Contenu du programme

1. Fondements

Afin de compléter sa formation initiale, l'étudiant suivra les cours mentionnés ci-dessous. Il bénéficiera de dispenses pour les matières déjà étudiées dans cette formation initiale.

FIL01351	Anthropologie philosophique [30h]⊕ ce cours, ou le cours suivant
FIL01350	Anthropologie philosophique [45h+15h]
FIL01220	Introduction à la philosophie des sciences [45h]
FIL02200	Fondements de l'éthique biomédicale [30h]
PSME1100	Psychologie médicale [30h]
PSP 1370	Biologie générale [45h]
PSP 1400	Physiologie humaine [30h]
RELI1450	Théologie morale fondamentale II [30h]

2. Éthique biomédicale

A. Approches théoriques

Cours obligatoire

HOSP2240	Initiation à l'éthique et à la bioéthique [30h]
----------	---

Cours au choix (l'étudiant doit choisir 30 heures parmi les cours ci-dessous)

MED 2350	Éthique biomédicale [15h]
MED 2140	A préciser ces 2 cours ou le cours suivant
DROI2395	Droit médical [30h]

B. Questions approfondies de bioéthique

EBIM1100	Questions approfondies de bioéthique, 1 ^{re} partie: Principes et méthodes [30h]
EBIM1110	Questions approfondies de bioéthique, 2 ^e partie: problématiques [30h]

C. Séminaires cliniques

MED 2300	Séminaire de déontologie médicale [15h]
EBIM1120	Séminaire sur des cas cliniques [15h]
EBIM1130	Séminaire de médecine, santé et société [15h]

3. Cours à option

L'étudiant doit choisir 30 heures parmi la liste des cours suivants:

Science et éthique

FIL01331	Métaphysique [30h]
FIL02003	Éthique dans les sciences naturelles [15h+15h]
FARM2170	Bioéthique et morale chrétienne [15h]
DROI1202	Philosophie morale et droit naturel [60h]
MED 2310	Analyse des médecines parallèles [7,5h]
MD 2201	Questions de sciences religieuses: l'éthique chrétienne [15h]
HOSP3290	Problèmes d'éthique professionnelle [15h]
RELI2831	Questions de bioéthique [30h]

Psychologie et éducation du patient

MED 2320	Éducation du patient à sa maladie [15h]
SEX 2511	Notions de psychologie familiale, conjugale et sexuelle [45h]

Droit médical

HOSP2150	Sécurité sociale [30h]
HOSP3270	Législation et organisation hospitalières [45h]
MEX 2340	Responsabilité civile et pénale [15h]
HOSP3110	Droit médico-social et hospitalier [30h]
SEX 2500	Aspects juridiques de la sexualité et de la procréation [30h]

Économie et société

ESP 3580	Introduction à l'économie de la santé [15h]
ESP 3590	Planification sanitaire et politiques de santé [15h]
ESP 2730	Principes généraux de santé publique et économie de la santé [30h]
MED 2390	Gérontologie sociale [22,5h]
HOSP3340	Psycho-sociologie de l'organisation application en milieu hospitalier [30h]
HOSP3300	Aspects socio-culturels de la santé [15h]
MED 2260	Santé et développement [30h]

Programmes de deuxième cycle

MED 2 Doctorat en médecine



Gestion du programme

CEMD Commission permanente de l'enseignement de l'école de médecine

Responsable académique: N.
Secrétariat administratif: Marie-France Zabuz
Contact: Laurence Bertrand et Nadine Bussy

CEMD

Tél. 02 764 50 20

E-mail secretaire@smed.ucl.ac.be

Présidents et vice-présidents:

- 1^{er} doctorat (MED 21): Guy Cornu et Roger Detry
- 2^e doctorat (MED 22): Frédéric Houssiau et Jacques Donnez
- 3^e doctorat (MED 23): Michel Lambert et Christian Sindic
- 4^e doctorat (MED 24): Jacques Melin et Jean-Jacques Rombouts

Objectif de la formation

Les quatre années de doctorat comprennent des cours théoriques et pratiques, des cours cliniques et des stages. Dès le début du 2^e cycle, l'étudiant est introduit à l'hôpital grâce au tutorat et aux stages d'immersion de 1^{er} doctorat. La formation médicale de base est intégrée sur 2 années et demi, au cours desquelles l'étudiant effectuera trois mois de stage (à partir de 2000-2001). Les stages continus sont regroupés sur 1 an et demi (le second semestre du 3^e doctorat et les 2 semestres du 4^e doctorat).

Conditions d'admission

A partir de cette année 2000-2001, l'accès au doctorat en médecine sera limité aux porteurs du diplôme de candidat en médecine qui auront été classés en ordre utile pour l'obtention d'une attestation.

Structure générale du programme

Tout étudiant de doctorat recevra dès la première année d'études un carnet de stages où seront consignées toutes les prestations cliniques qu'il effectuera au cours des quatre années de doctorat

Le programme de 1^{er} doctorat est réformé à partir de cette année 2000-2001. Il s'organise en trimestres.

Premier doctorat en médecine

1^{er} trimestre

- identification des signes et des symptômes (sémiologie) et leur intégration dans l'apprentissage de la démarche et du raisonnement clinique
- formation à la relation (1^{re} partie)
- formation en éthique, déontologie, droit médical et santé publique (outils conceptuels et méthodologiques)
- stage d'initiation (4 semaines)
- tutorat

2^e trimestre

- secteur cardio-vasculaire
- secteur respiratoire
- secteur maladies infectieuses
- formation en éthique, déontologie, droit médical et santé publique (outils conceptuels et méthodologiques)
- formation à la relation (2^e partie)
- cours de langue
- tutorat

3^e trimestre

- secteur digestif
- secteur de psychopathologie
- psychiatrie
- introduction à la médecine générale (1^{re} partie)
- formation en éthique, déontologie, droit médical et santé publique (outils conceptuels et méthodologiques)
- tutorat

Deuxième doctorat en médecine

1^{er} semestre

- apprentissage de la démarche et du raisonnement clinique (3^e partie)
- enseignements généraux non sectorisés
- secteur d'hématologie
- secteur d'endocrinologie
- secteur de néphrologie-urologie
- secteur des maladies nerveuses
- options
- Stage d'immersion (2 semaines)
- Tutorat

2^e semestre

- apprentissage de la démarche et du raisonnement clinique (4^e partie)
- enseignements généraux non sectorisés

- secteur de gynécologie-obstétrique
- secteur locomoteur
- tutorat

Troisième doctorat en médecine

1^{er} semestre

- apprentissage de la démarche et du raisonnement clinique (5^e partie)
- médecine et société
- introduction à la médecine générale
- enseignements généraux non sectorisés
- pathologies spéciales (dermatologie, oto-rhino-laryngologie, stomatologie, ophtalmologie)
- certificats complémentaires facultatifs (ECG, médecine préventive, radioprotection)
- filières et options

2^e semestre

- stages obligatoires et recommandés (3 périodes de 2 mois de janvier à juin)
- séminaires de médecine interne, chirurgie, gynécologie-obstétrique, pédiatrie

Quatrième doctorat en médecine

1^{er} semestre

- stages obligatoires et recommandés, comme au 6^e semestre (3 périodes de 2 mois de juillet à décembre)
- stages hospitaliers agréés et organisés par le CUMG (3 périodes de 2 mois de juillet à décembre)

2^e semestre

Stages à option (janvier à juin), 4 orientations :

- formation spécifique en médecine générale
- stage de préparation à un concours de spécialité
- recherche
- santé publique (dont la médecine du travail), stomatologie

Liste des secteurs

L'enseignement de la pathologie se fait par grands systèmes physiologiques et de façon intégrée.

Secteurs relevant de la première année d'études

Secteur d'apprentissage de la démarche clinique (Coord. M. Lambert)
Secteur cardio-vasculaire (Coord. J.-L. Vanoverschelde)
Secteur digestif (Coord. R. Detry)
Secteur de maladies infectieuses (Coord. Fr. Zech)
Secteur respiratoire (Coord. L. Delaunois)

Secteurs relevant de la deuxième année d'études

Secteur de néphrologie et d'urologie (Coord. P. Van Cangh)
Secteur d'hématologie (Coord. G. Cornu)
Secteur locomoteur (Coord. Fr. Houssiau)
Secteur de maladies nerveuses (Coord. Chr. Sindic)
Secteur d'endocrinologie (Coord. M. Buysschaert)
Secteur de gynécologie-obstétrique (Coord. J. Donnez)

Contenu du programme

MED21 Première année d'étude

Objectif spécifique

Le 1^{er} doctorat entame l'apprentissage du raisonnement clinique et des actes nécessaires au diagnostic et à la thérapeutique. Cet apprentissage se poursuivra tout au long du 2^e doctorat et du premier trimestre du 3^e doctorat. Il s'appuiera sur les cas rencontrés par l'étudiant au cours de ses stages et de son tutorat. Le premier doctorat débutera par un enseignement spécifique de la sémiologie (identification et reconnaissance des signes et des symptômes) qui joue le rôle de charnière entre les candidatures et les doctorats. Il comprendra ensuite l'apprentissage des pathologies par systèmes physiologiques (secteurs). En 1^{er} doctorat, les secteurs abordés sont : les secteurs cardio-vasculaire, la pneumologie, la gastro-entérologie, les maladies infectieuses et la psychiatrie. La pharmacologie spéciale et l'anatomie pathologique sont enseignées parallèlement et en étroite coordination avec les secteurs.

La psychologie médicale, la formation en éthique et en déontologie ont pour objectif la formation personnelle du médecin qui doit acquérir une attitude adéquate face au patient, aux problèmes de société et dans son milieu professionnel. L'enseignement de la médecine générale parallèlement aux spécialités qui dominent dans les secteurs doit préparer l'étudiant de 1^{er} doctorat à choisir son orientation de carrière (médecine générale ou médecine spécialisée).

Premier trimestre

Le premier trimestre comporte 9 semaines d'enseignement, 1 semaine d'étude-évaluation et 4 semaines de stages.

MEDI2100 Sémiologie médicale [114,5h]

Coordinateur : M. Lambert

Objectifs : Ce cours est destiné à apprendre aux étudiants la reconnaissance des symptômes et des signes cliniques concernant essentiellement l'appareil respiratoire, le système cardiovasculaire, l'abdomen et le système neurologique (introduction).

L'enseignement comprend l'apprentissage de l'interprétation des tests de biologie clinique courants ainsi que des principales anomalies de la radiographie du thorax ; une introduction aux concepts d'actes de prise de décision sera également enseignée.

Objectifs optionnels : stratégie d'utilisation de l'imagerie médicale et de la biologie clinique, complément d'imagerie médicale, stratégie médicale, algologie.

MEDI2101 Sémiologie chirurgicale (y compris la prise en charge des urgences) [64,5h]

Coordinateur : J.-B. Otte

Objectifs : La sémiologie chirurgicale et la prise en charge des urgences constituent le complément de la sémiologie médicale dans la ligne de la tradition qui sépare la pathologie interne des affections chirurgicales. Celles-ci concernent principalement des pathologies d'organes. Cet enseignement prépare l'étudiant à faire face aux urgences et le forme à des gestes médicaux. Outre une initiation à la démarche diagnostique à partir de l'identification des signes et symptômes, dans les pathologies plus spécifiquement chirurgicales, ce cours est destiné à donner aux étudiants des notions générales de pathologie et de physiopathologie chirurgicale. Afin de se préparer au stage de fin de trimestre, les étudiants acquerront également un bagage de connaissances théoriques et pratiques qui leur permettra d'apprendre, sans préjudices pour le patient, les techniques médico-chirurgicales élémentaires et les techniques infirmières.

Objectifs optionnels : anesthésiologie, méthodologie de la recherche en chirurgie, séminaire de transplantation d'organes.

MEDI2102 Sémiologie pédiatrique [37,5h]

Coordinateur : G. Cornu

Objectifs : Sensibiliser l'étudiant aux divers signes anamnestiques et cliniques variables en fonction de l'âge et de la croissance permettant le diagnostic d'un état pathologique. Développer les notions fondamentales de la pédiatrie par l'étude du développement somatique, mental et affectif de l'enfant normal. Familiariser l'étudiant avec les grands syndromes pédiatriques.

MEDI2103 Formation à la relation [24h]

Coordinateur: M. De Clercq

Objectifs: Sensibiliser l'étudiant à la réalité de la relation médecin - malade et développer l'importance de la dimension psychologique et psychosociale de celle-ci.

MEDI2104 Éthique, déontologie, santé et société [24h]

Coordinateur: D. Moulin

Objectifs: Formation des futurs médecins à la dimension contextuelle de la pratique médicale. A partir de problèmes concrets rencontrés dans la pratique des stages et des cliniques, les démarches éthiques, déontologiques et juridiques, ainsi que l'approche communautaire sont analysées.

Objectifs optionnels: médecine hospitalière, santé et développement, analyse des médecines parallèles, éducation du patient à sa maladie, informatique médicale.

MEDI9219 Tutorat premier doctorat

Des groupes de 2 à 4 étudiants sont pris en charge par un enseignant de 1^{er} doctorat, pendant un minimum de 2 heures par semaine durant les périodes d'enseignement, pour des activités cliniques (discussion de cas sur dossier prolongé par une recherche bibliographique, initiation à l'examen clinique...).

MEDI9210 Stage premier doctorat

Au cours d'un stage de 4 semaines dans une pratique de médecine générale ou dans un service hospitalier général, l'étudiant participera aux diverses activités cliniques de façon à mettre en pratique la séméiologie et la démarche clinique. Il rencontrera des problèmes humains et médicaux qui constitueront la matière à réflexion et à analyse au cours des périodes d'enseignement ultérieur.

Des **séminaires cliniques de stages** sont organisés pour mieux encadrer l'étudiant.

Deuxième trimestre

Le deuxième trimestre comporte 10 semaines d'enseignement et 2 semaines d'étude-évaluation.

MEDI2107 Secteur cardio-vasculaire, du diagnostic au traitement [82,5h]

Coordinateur: J.-L. Vanoverschelde

Objectifs: Initier les étudiants à la découverte et à la reconnaissance des pathologies cardiaques et vasculaires (insuffisance cardiaque, troubles du rythme, douleur thoracique, varices) ainsi qu'aux méthodes et principales techniques d'exploration cardiaque (adulte et enfant). Aborder une approche thérapeutique cohérente.

Objectifs optionnels: chirurgie cardiaque, compléments de maladies vasculaires, exploration fonctionnelle cardiaque, cardiologie pédiatrique.

MEDI2108 Secteur respiratoire, du diagnostic au traitement [58h]

Coordinateur: L. Delaunois

Objectifs: Enseignement des notions élémentaires des pathologies pulmonaires, pleurales et médiastinales. La priorité est donnée aux affections fréquentes en médecine générale et aux affections plus rares si elles sont grevées d'une forte morbidité-mortalité ou si elles rentrent en ligne de compte dans le diagnostic différentiel. Donner les bases physiopathologiques et épidémiologiques utiles à la compréhension et à la reconnaissance des affections respiratoires.

Objectifs optionnels: exploration fonctionnelle pulmonaire, compléments de pneumologie, allergologie générale.

MEDI2109 Secteur maladies infectieuses, du diagnostic au traitement [47,5h]

Coordinateur: Fr. Zech

Objectifs: Enseigner la démarche clinique en face d'un patient présentant une fièvre ou un autre indice de maladie infectieuse. Apprendre à critiquer la valeur diagnostique des symptômes infectieux. Apprendre à l'étudiant une attitude pratique vis-à-vis d'un patient fébrile, adulte-enfant, (évaluation du degré de gravité, méthode d'orientation diagnostique). Enseigner quand prescrire un antibiotique, lequel et comment en évaluer le résultat. Décrire de façon approfondie la clinique, l'évolution, les complications et le traitement des maladies infectieuses multisystémiques.

Objectifs optionnels: hygiène tropicale, stratégie d'utilisation du laboratoire et des thérapeutiques en pathologie infectieuse.

Les cours du programme du diplôme d'études complémentaires de 2^e cycle en médecine tropicale (MTRO2DC) sont également accessibles aux étudiants des doctorats en médecine.

MEDI2103 Formation à la relation [24h]

Voir 1^{er} trimestre

MEDI2104 Éthique, déontologie, santé et société [24h]

Voir 1^{er} trimestre

MEDI9219 Tutorat premier doctorat

Voir 1^{er} trimestre

Troisième trimestre

Le troisième trimestre comporte 9 semaines d'enseignement, 3 semaines d'étude-évaluation.

MEDI2110 Secteur digestif, du diagnostic au traitement [106,5h]

Coordinateur: R. Detry

Objectifs: Fournir les éléments physiopathologiques, diagnostiques et thérapeutiques essentiels des affections digestives. L'importance relative donnée aux différents chapitres sera dictée à la fois par l'incidence des pathologies considérées et pour des affections moins fréquentes, par les conséquences pronostiques d'une attitude diagnostique et/ou thérapeutique adéquate.

Objectifs optionnels: compléments de gastro-entérologie, compléments de pathologie chirurgicale de l'appareil digestif.

MEDI2111 Secteur psychiatrie [54h]

Coordinateur: J.-P. Roussaux

Objectifs: Présentation des grands syndromes psychopathologiques aux différents âges de la vie. L'accent est mis sur les troubles les plus fréquents, qu'ils soient isolés ou associés à des pathologies somatiques. Ce cours constitue une introduction générale à la problématique psychiatrique, tant au niveau du diagnostic que du traitement.

Objectifs optionnels: psychosomatique (pathologies médicales fonctionnelles, psychothérapie systémique et comportementale), psychiatrie infantile, psychiatrie juvénile.

MEDI2112 Secteur médecine générale (1^{re} partie) [15h]

Coordinateur: D. Pestiaux

Objectifs: Rendre l'étudiant capable de maîtriser les concepts et enjeux actuels de la médecine générale dans le cadre des soins de santé primaires. Le rendre capable de connaître les spécificités du médecin généraliste et son insertion dans le système des soins de santé. Le rendre capable de comprendre la position centrale du généraliste dans l'ensemble des systèmes des soins de santé, les rôles préventifs, curatifs et de réadaptation, et la nécessité de s'inscrire dans les réseaux de prise en charge des problèmes de santé. Lui permettre de percevoir les enjeux d'un choix pour la spécialisation ou pour la médecine générale de famille.

MEDI2103 Formation à la relation [24h]

Voir 1^{er} trimestre

MEDI2104 Éthique, déontologie, santé et société [24h]

Voir 1^{er} trimestre

MEDI9219 Tutorat premier doctorat

Voir 1^{er} trimestre

1^{er} quadrimestre

A. Apprentissage de la démarche clinique

STAG2120 Stage d'immersion : deux semaines obligatoires du 11 au 22 décembre 2000.
Tutorat
Des groupes de 2 à 4 étudiants sont pris en charge par un enseignant de 2^e doctorat, pendant un minimum de 2 heures par semaine, pour des activités cliniques (discussion de cas sur dossier prolongé par une recherche bibliographique, initiation à l'examen clinique,...). L'étudiant participera à cette activité pendant un semestre de cours et se verra attribuer un tuteur pour ce semestre.

B. Enseignement intégré des pathologies systémiques

On remarquera que ces secteurs comprennent des volumes horaires partiels relevant des charges horaires totales de cours repris dans la liste des cours sectorisés ci-dessous et sous les points « Autres enseignements » et « Démonstrations cliniques ».

ANPS2211 Anatomie pathologique spéciale, y compris les colloques anatomo- cliniques [15h+10h]
CHG 2230 Pathologie chirurgicale spéciale ; orthopédie et traumatologie [23h]
CHG 2240 Pathologie chirurgicale spéciale : urologie [16h]
CMCH2121 Cliniques médico-chirurgicales : pathologie médicale [67,5h]
INTR2375 Pathologie interne : rhumatologie [18h]
INTR2376 Pathologie interne : néphrologie [16,5h]
INTR2377 Pathologie interne : endocrinologie et nutrition [25h]
INTR2378 Pathologie interne : hématologie [18h]
MEFY2110 Médecine physique et réadaptation locomotrice [13h]
NEUR2110 Théorie des maladies nerveuses [30h]
NEUR2120 Clinique des maladies nerveuses [18h]
NEUR2180 Sémiologie des maladies nerveuses [9h]
OBST2111 Physiopathologie de la grossesse et de l'accouchement [30h]
OBST2112 Gynécologie [30h]
OBST2120 Clinique obstétricale [22,5h]
OBST2140 Clinique gynécologique [22,5h]
ORTO2130 Clinique chirurgicale orthopédique [18h]
PEDI2160 Pathologie infantile [52h]
RDGN2162 Radiodiagnostic, 2^e partie [7,5h+15h]
URO 2110 Clinique et policlinique urologiques [15h]

Secteur d'endocrinologie (49 h)

Coord. M. Buysschaert
Cours : INTR 2377 (25 h), PEDI 2160 (9 h), ANPS 2211 (2 h), RDGN 2162 (1 h) et CMCH 2121 (12 h).

Secteur de néphrologie et d'urologie (71 h).

Coord. P. Van Cangh
Cours : INTR 2376 (16,5 h), CHG 2240 (16 h), PEDI 2160 (3 h), ANPS 2211 (3 h), RDGN 2162 (4 h), CMCH 2121 (12 h) et URO 2110 (15 h).

Secteur d'hématologie (47 h)

Coord. G. Cornu
Cours : INTR 2378 (18 h), PEDI 2160 (15 h), ANPS 2211 (2 h) et CMCH 2121 (12 h).

Secteur de maladies nerveuses (59 h)

Coord. Chr. Sindic
Cours : NEUR 2110 (30 h), NEUR 2180 (9 h), ANPS 2211 (2 h) et NEUR 2120 (18 h).

C. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS2211 Anatomie pathologique spéciale, y compris les colloques anatomo- cliniques [15h+10h]
Partim non sectorisé
PHAR2121 Pharmacologie spéciale, 3^e partie, et prescription médicale [40h]
Partim non sectorisé
PSYC2160 Séminaire de psychologie médicale [24h] Partim 12
RDGN2162 Radiodiagnostic, 2^e partie [7,5h+15h]
Partim non sectorisé

D. Démonstrations cliniques

Cliniques médico-chirurgicales
CMCH2121 Cliniques médico-chirurgicales : pathologie médicale [67,5h]
Partim non sectorisé
CMCH2122 Cliniques médico-chirurgicales : pathologie chirurgicale [25,5h]
Partim non sectorisé
CMCH2123 Cliniques médico-chirurgicales : pathologie infantile [30h]
Partim non sectorisé
URO 2110 Clinique et policlinique urologiques [15h]

Deuxième quadrimestre

Attention au calendrier spécial : les cours du deuxième quadrimestre débutent le lundi 8 janvier et se terminent le vendredi 4 mai 2001.
La session des examens de juin s'ouvre le lundi 28 mai 2001 (date à confirmer).

A. Apprentissage de la démarche clinique

Coordinateur : M. Lambert.
On remarquera que ces secteurs comprennent des volumes horaires partiels relevant des charges horaires totales de cours repris dans la liste des cours sectorisés ci-dessus et sous les points « Autres enseignements » et « Démonstrations cliniques ».

Tutorat : des groupes de 2 à 4 étudiants sont pris en charge par un enseignant de 1^{er} doctorat, pendant un minimum de 2 heures par semaine, pour des activités cliniques (discussion de cas sur dossier prolongé par une recherche bibliographique, initiation à l'examen clinique,...).
L'étudiant participera à cette activité pendant un semestre de cours et se verra attribuer un tuteur pour ce semestre.

PEDI2200 Pathologie néonatale [6h]
ainsi que
CMCH2121 Cliniques médico-chirurgicales : pathologie médicale [67,5h]
[partim : 12-10]
CMCH2122 Cliniques médico-chirurgicales : pathologie chirurgicale [25,5h]

B. Enseignement intégré des pathologies systémiques

On remarquera que ces secteurs comprennent des volumes horaires partiels relevant des charges horaires totales de cours repris dans la liste des cours sectorisés ci-dessus et sous les points « Autres enseignements » et « Démonstrations cliniques ».

Secteur de gynécologie-obstétrique (108h)

Coord. J. Donnez
Cours : OBST 2111 (30 h), OBST 2112 (30 h), OBST 2120 (22,5 h) et OBST 2140 (22,5 h)
ANPS 2211 (3 h).

Secteur locomoteur (91 h)

Coord. Fr. Houssiau

Cours : CHG 2230 (23 h), INTR 2375 (18 h), MEFY 2110 (13 h), ANPS 2211 (3 h), RDGN 2162 (4 h), CMCH 2121 (12 h) et ORTO 2130 (18 h).

C. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS2211	Anatomie pathologique spéciale, y compris les colloques anatomo- cliniques [15h+10h] <i>Partim non sectorisé</i>
PHAR2121	Pharmacologie spéciale, 3 ^e partie, et prescription médicale [40h] <i>Partim non sectorisé</i>
MED 2290	Cancérologie [15h]
RDGN2162	Radiodiagnostic, 2 ^e partie [7,5h+15h] <i>Partim non sectorisé</i>

D. Démonstrations cliniques « Cliniques médico-chirurgicales »

CMCH2121	Cliniques médico-chirurgicales : pathologie médicale [67,5h] <i>Partim non sectorisé</i>
CMCH2122	Cliniques médico-chirurgicales : pathologie chirurgicale [25,5h]
CMCH2123	Cliniques médico-chirurgicales : pathologie infantile [30h] <i>Partim non sectorisé</i>
NEUR2120	Clinique des maladies nerveuses [18h]

Liste des cours à option recommandés pour le 2^e doctorat

Les étudiants doivent choisir **deux cours** à option en MED 22, de préférence dans la liste des cours recommandés.

L'étudiant peut également prendre comme cours à option un cours recommandé dans une autre année de doctorat. S'il souhaite choisir un cours à option non repris dans les listes des doctorats, il doit demander l'autorisation du président de son comité d'année.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un **stage en pays en voie de développement** en MED 23 et en MED 24 doivent valider 45 heures de cours suivi du sigle (PVD).

NOTE IMPORTANTE

Avant d'être autorisé à entreprendre la formation post-graduée en médecine générale (MEGE 3DS), le docteur en médecine doit apporter la preuve qu'il a suivi avec assiduité et succès 200 heures de cours agréés (AM du 01/12/1987) organisés par le CUMG (Centre universitaire de médecine générale).

Ces **cours agréés** sont identifiés par un sigle dans la **brochure des cours à option de doctorat** qui peut être consultée en début d'année académique à la bibliothèque et au secrétariat de la faculté.

ANPS3110	Compléments d'anatomie pathologique [40h]
ANPS3130	Anatomie pathologique des animaux de laboratoire [15h+15h]
ESP3510	Épidémiologie clinique : essais cliniques et médecine basée sur les preuves [30h+15h]
IEP 2840	Compléments d'orthopédie et de traumatologie [22,5h]
INFM2112	Informatique médicale [15h+15h]
INTR2181	Compléments d'hémostase [15h]
INTR2182	Compléments d'hématologie [15h]
INTR2211	Compléments d'endocrinologie [15h]
INTR2212	Maladies de la nutrition et des glandes à sécrétion interne [30h]
INTR2220	Maladies de la nutrition et diététique [15h+15h]
INTR2271	Compléments de néphrologie [15h]

INTR2280	Rhumatologie et affections métaboliques du squelette [30h]
INTR2430	Nutrition humaine [15h]
MEFY2120	Réhabilitation motrice et compléments de médecine physique [15h]
MNUC2100	Applications de la médecine nucléaire in vivo [15h]
NEUR2190	Questions cliniques de neurologie [15h]
OBST2161	Compléments de gynécologie et d'infertilité [15h]
OBST2162	Compléments d'andrologie et volet masculin de la fécondation in vitro [15h]
OBST2180	Médecine foetale [15h]
PSYC2142	Psychosomatique II (Pathologies médicales fonctionnelles, psychothérapie systémique et comportementale) [30h]
PSYC2190	Psychiatrie juvénile [15h]
PSYC2210	Séminaire de psychopathologie-psychiatrie [45h]
RDGN2120	Neuroradiologie [15h]
RDGN2130	Compléments d'imagerie médicale [15h]
RDTH2120	Compléments de cancérologie [30h]
SEX 2280	Sexologie médicale [15h]
URO 2120	Compléments d'urologie [15h]

Les cours du programme du **diplôme d'études complémentaires de 2^e cycle en médecine tropicale** (MTR02DC) sont également accessibles en cours à option aux étudiants des doctorats en médecine.

MED23 Troisième année d'études

La sixième année comprend successivement un semestre de formation théorique et un semestre complet de stages dont certains sont obligatoires et d'autres recommandés.

Les stages comportent des prestations d'interne hospitalier. Ils sont effectués successivement en chirurgie, médecine interne, pédiatrie et gynécologie-obstétrique soit dans les cliniques universitaires, soit dans les services hospitaliers belges ou étrangers agréés par la Faculté.

Choix de l'orientation

En 3^e doctorat, les cours à option constituent une part importante du programme.

En fonction des cours qu'ils choisissent, les étudiants peuvent se préparer à choisir une orientation (médecine générale, médecine spécialisée, recherche, santé publique, médecine du travail). Ils ne confirmeront définitivement l'orientation choisie qu'au terme de leur sixième année d'études pour la médecine générale et au terme de leurs stages obligatoires et recommandés pour les autres spécialités. Les étudiants qui choisissent l'**orientation médecine générale** doivent en effet être inscrits au CUMG dès le début du 4^e doctorat.

Les étudiants qui choisissent l'**orientation médecine spécialisée** déposent leur demande de stage à option et s'inscrivent au concours pendant le mois de novembre du 4^e doctorat.

Les étudiants qui choisissent l'**orientation stomatologie** doivent se faire connaître à l'administration des stages avant le début des stages obligatoires et recommandés, pour bénéficier d'un plan de stage compatible avec leur inscription en 1^{re} licence en science dentaire en cumul avec leur 4^e doctorat.

Les étudiants qui choisissent l'**orientation médecine du travail, santé publique, recherche** ou sont **sans orientation** doivent également se faire connaître à ce moment au secrétariat de la faculté et à l'administration des stages. En outre, les étudiants qui choisissent l'orientation santé publique doivent se faire connaître à l'école de santé publique, ceux qui choisissent l'orientation recherche, à la Commission des étudiants chercheurs.

A. Enseignement

Cours communs obligatoires

Les cours obligatoires se déroulent du 18 septembre au 24 novembre 2000.

Au cours du 1^{er} semestre du 3^e doctorat, l'étudiant complètera sa formation de base par des cours obligatoires.

Il personnalisera sa formation en choisissant une filière et des cours à option.

Les cours agréés CUMG sont identifiés par un sigle dans la brochure des cours à option doctorat qui peut être consultée en début d'année académique à la bibliothèque et au secrétariat de la faculté.

CMCH2311	Cliniques intégrées [24h]
DERM2111	Dermatologie [22,5h]
ESP 2730	Principes généraux de santé publique et économie de la santé [30h]
MED 2150	Éléments de médecine légale [15h]
MED 2251	Stomatologie [9h]
MED 2350	Éthique biomédicale [15h]
MED 2341	Médecine et environnement [7,5h]
MED 2342	Systèmes de santé et organisation médico-sociale [15h]
MED 2380	Prescriptions médicales [3h+14h] [partim: 3h]
MEGE2110	Introduction à la médecine générale [16h]
ORL 2111	Oto-rhino-laryngologie [22,5h+2h]
OFTA2111	Ophthalmologie [22,5h+2h]
PEDI2123	Génétique médicale [10h]
et un des 3 cours suivants moyennant inscription au secrétariat de la faculté:	
MD 2201	Questions de sciences religieuses: l'éthique chrétienne [15h]
MD 2202	Questions de sciences religieuses: raison et foi [15h]
MD 2203	Questions de sciences religieuses: la bible et son message [15h]

Cours spécifiques aux filières

En fonction de son orientation future, l'étudiant doit choisir une filière parmi les suivantes:

Filière médecine générale

Pour les étudiants qui choisissent cette filière, le 3^e doctorat comprend,

- les cours communs obligatoires,
- les cours spécifiques obligatoires suivants, pré requis à l'inscription au CUMG en 4^e doctorat et obligatoires pour le certificat des 200 heures:

MEGE2131	Aspects spécifiques de psychologie médicale en médecine générale [16h]
MED 2370	Gériatrie [15h]
MEGE2123	Éléments de thérapeutique d'urgence en médecine générale [16h+1,5h]

- les cours à option:

En 2000-2001, les étudiants ne sont plus tenus de présenter obligatoirement un cours à option.

Le cours suivant leur est cependant recommandé de façon à permettre au futur médecin généraliste d'obtenir après son diplôme le certificat complémentaire en interprétation de l'électrocardiogramme:

INTR3290	Interprétation de l'électrocardiogramme [15h+30h]
----------	---

Filière médecine spécialisée et recherche

Pour les étudiants qui choisissent cette filière, le 3^e doctorat comprend,

- les cours communs obligatoires,
- un cours d'urgence, à choisir entre le cours d'éléments de thérapeutique d'urgence en médecine générale (MEGE2123) ou le cours suivant:

MED 2345	Séminaires de soins intensifs: le patient critique [24h]
----------	--

- les cours à option:

En 2000-2001, les étudiants doivent choisir au minimum un cours à option.

Filière médecine du travail

Les étudiants qui se destinent à la médecine du travail, qui est une spécialité médicale reconnue exercée à titre exclusif, ont intérêt, avant leur stage à option dans cette discipline, à suivre 30 heures de cours à option à choisir parmi les cours suivants:

EDUS2241	Santé du travail et de l'environnement [30h]
MDTR3160	Physiologie du travail [15h]
MDTR3270	Législation médico-sociale [15h]

Autres filières en santé publique

Pour les étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers de la santé publique autres que la médecine du travail, aucun pré requis n'est obligatoire.

Leur programme est celui d'une des deux filières, médecine générale ou médecine spécialisée.

Il est cependant souhaitable qu'ils choisissent un ensemble de cours à option en rapport avec leur orientation future parmi les cours proposés par le programme du diplôme d'études complémentaires de deuxième cycle en méthodes quantitatives en sciences de la santé (ESP 2DC), ou dans la liste des cours proposant une formation dans un domaine de la médecine sociale et de la médecine préventive.

Liste des cours à option recommandés pour le 3^e doctorat

ANES2310	Éléments avancés d'anesthésiologie [22, 5h]
CHG 2200	Chirurgie plastique [15h]
DERM2112	Dermatologie, théorie et clinique [18h+8h] [partim: 15h]
DERM2120	Compléments de dermatologie [15h]
ESP 3510	Épidémiologie clinique: essais cliniques et médecine basée sur les preuves [30h+15h]
INTR2330	Compléments de médecine interne [22,5h]
INTR3650	Séminaire de médecine interne [45h] [partim: 15h]
MED 2252	Stomatologie, théorie et clinique [6h]
MED 2300	Séminaire de déontologie médicale [15h]
MED 2390	Gérontologie sociale [22,5h]
MED 2400	Viellissement normal et épidémiologie du vieillissement pathologique [22,5h]
MED 2410	Évaluation et réadaptation en gériatrie [22,5h]
MED 2430	Éléments de statistiques médicales [15h+15h]
NEUR3130	Compléments de neuropathologie [22,5h]
NEPE2310	Compléments de neurologie infantile [15h]
NEPE2311	Diagnostics différentiels en neurologie infantile [15h]
OBST3110	Anatomie des organes de la reproduction en fonction des techniques chirurgicales, obstétricales et gynécologiques [30h]
OFTA2120	Compléments d'ophtalmologie [15h]
ORL 2112	Consultations journalières en oto-rhino-laryngologie [15h]
PSYC2170	Psychiatrie biologique [30h]
PSYC2200	Psychogériatrie: psychologie et psychopathologie de la personne âgée [22,5h]

Les cours du programme du diplôme d'études complémentaires de 2^e cycle en médecine tropicale (MTRO2DC) sont également accessibles en cours à option aux étudiants des doctorats en médecine.

B. Stages

Les stages à temps plein débutent le lundi 8 janvier 2001.

Au cours du 2^e semestre du 3^e doctorat et du 1^{er} semestre du 4^e doctorat, l'étudiant effectue 6 périodes de 2 mois de stages (4 périodes de stages obligatoires et 2 périodes de stages recommandés).

Les **stages obligatoires** se répartiront comme suit :

- Médecine (adultes) : 2 mois
- Médecine (enfants) : 2 mois
- Gynécologie-obstétrique : 2 mois
- Chirurgie : 2 mois.

Les étudiants doivent effectuer 2 périodes de 2 mois de stages dits recommandés dont la liste couvre l'ensemble des spécialités médicales.

Le catalogue des stages, maîtres de stages et des endroits de stages est disponible à l'Administration des stages. Les activités de stages sont consignées dans un carnet de stages et évaluées sur des formulaires officiels remis à l'étudiant.

Des **séminaires d'encadrement** sont organisés dans les différents départements dont :

CHIR2360	Discussion de cas de pathologie chirurgicale [15h]
GYNE2360	Discussion de cas de gynécologie [4h]
INTR2360	Discussion de cas de médecine interne générale [15h]
OBST2360	Discussion de cas d'obstétrique [4h]
PEDI2360	Discussion de cas de pédiatrie [7h]

Un règlement interne est remis aux étudiants dès le 2^e doctorat. Il régit les dispositions pratiques des stages. Les **stages des pays en voie de développement** ne sont accessibles qu'aux étudiants qui ont suivi et présenté avec succès le cours d'Hygiène tropicale (MED 2180) et le cours Santé et développement (MED 2260) ou un autre cours agréé par le responsable des stages en pays en voie de développement (M. Malengreau), de façon à atteindre un total de 45 heures. L'administration des stages, sur base du dossier de l'étudiant, examinera si les obligations de stages ont bien été remplies et informera le jury de 3^e doctorat des manquements et absences relevés au cours du 2^e semestre de cette année d'étude.

Au terme de chacun des stages obligatoires, l'étudiant doit présenter un **grand examen clinique** qui évalue globalement les connaissances théoriques et pratiques de la discipline concernée. Les notes de ces grands examens cliniques seront examinées en délibération de 4^e doctorat.

C. Certificats complémentaires

Interprétation de l'électro-cardiogramme

Les étudiants et les médecins qui souhaitent obtenir le certificat d'aptitude en **interprétation de l'électro-cardiogramme** suivent le cours à option :

INTR3290	Interprétation de l'électrocardiogramme [15h+30h] Le certificat sera attribué à l'étudiant qui a obtenu un minimum de 14/20 à l'examen et qui a pris une <u>inscription spéciale</u> complémentaire au service d'inscriptions (Tél. 764.50.23).
----------	--

Médecine préventive

Coordinateur: Unité d'épidémiologie - M. Malengreau.

Pour répondre aux exigences imposées aux médecins qui souhaitent travailler dans les consultations de l'ONE, la Faculté de médecine assure une formation complémentaire de 30 heures dans le domaine de la médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant.

PEDI2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30h]
----------	--

Cette formation est en outre accessible :

- aux médecins généralistes moyennant l'inscription à un cours isolé à l'UCL et aux généralistes en formation complémentaire spécifique à l'UCL (DES en médecine générale)
- aux pédiatres en formation à l'UCL sans inscription (cours à option),
- aux étudiants du DES en santé publique.

Un certificat est officiellement délivré par la Faculté de médecine au porteur du diplôme de docteur en médecine qui a obtenu un minimum de 12/20 à l'examen.

Utilisation des rayons X en diagnostic médical

(A.R. du 07/09/1993, Moniteur belge du 15/10/1993)

Coordinateur: B. Maldague.

Les étudiants et docteurs en médecine qui souhaitent obtenir l'agrément ministériel pour l'utilisation des rayons X à des fins de diagnostic médical ou de traitement radioguidé dans le cadre de leur spécialité, suivent les cours suivants

RDGN3120	Principes, techniques et contrôle de qualité en imagerie médicale [25h+5h]
RPR 2002	Compléments de radioprotection [20h+10h]

En outre, les candidats devront effectuer un **stage de 4 semaines** dans un service d'imagerie médicale reconnu par la Commission d'enseignement. Pour le cours RDGN 3120 et le stage, des dérogations peuvent être accordées par la Commission d'enseignement pour les médecins spécialistes ou candidats spécialistes dans certaines disciplines dont la cardiologie, pneumologie, gastro-entérologie, rhumatologie, anesthésiologie, chirurgie orthopédique et vasculaire, neurologie et neurochirurgie.

MED24 Quatrième année d'études

La septième année peut se réaliser dans l'une des 4 orientations suivantes :

L'orientation en médecine générale

Cette orientation prépare l'étudiant au diplôme d'études spécialisées en médecine générale. Les étudiants qui choisissent cette orientation doivent être inscrits au Centre universitaire de médecine générale (CUMG) dès le début du 4^e doctorat, pour pouvoir valider l'année de formation spécifique intra curriculum.

L'orientation en médecine spécialisée

Le calendrier du second semestre pour les étudiants qui choisissent l'orientation en médecine spécialisée est adapté aux exigences liées à la procédure de sélection des futurs médecins candidats spécialistes. Le nombre de postes disponibles varie selon les spécialités. L'accès à une spécialité est limité par une épreuve de sélection qui tient compte de plusieurs critères :

- les résultats (grades) des années antérieures
- la cote des stages et/ou des cours à option de la spécialité
- une entrevue avec le candidat
- les résultats d'une épreuve spécifique éventuelle (« concours »).

Les étudiants s'inscrivent aux concours de spécialités auprès du président de la Commission de sélection concernée au début du 2^e semestre du 4^e doctorat. Pour la bonne organisation de leurs stages préalables aux concours, ils doivent déposer leur programme de stages auprès de l'administration des stages dès le mois de novembre de cette même année.

L'orientation « recherche »

Cette orientation est ouverte aux étudiants qui se destinent à une carrière de recherche. Son programme est géré par la Commission des étudiants chercheurs.

Pour ces étudiants, le second semestre du 4^e doctorat consistera en stages à temps plein dans un ou plusieurs laboratoires de recherche de la faculté.

Le programme, composé par l'étudiant et son promoteur, sera transmis avant le 1^{er} décembre au président de la commission des étudiants chercheurs. Pour le 20 décembre, l'ensemble du programme sera approuvé par la commission qui avertira l'étudiant, son promoteur et le président du comité d'année du 4^e doctorat.

L'orientation en santé publique (y compris la médecine du travail)

Un tronc commun de formation dans les différents domaines de la santé publique peut servir de base à toute une série d'activités professionnelles (et éventuellement de formations complémentaires) ultérieures.

Ces pratiques très diverses se différencient de la formation médicale de base. L'accent est mis sur le préventif plutôt que sur le curatif, sur l'approche « programmes et population » plutôt que « soins et individus », sur une fonction d'expert plutôt que de thérapeute, etc.

C'est l'école de santé publique qui dispense des formations de 2^e et 3^e cycles dans les différents domaines intéressants la santé publique.

Les étudiants peuvent valoriser les stages effectués après leur sixième année d'études médicales dans le cadre de leur formation spécifique en médecine générale s'ils s'inscrivent au CUMG (Centre universitaire de médecine générale) et suivent un programme organisé par ce CUMG (directive européenne 93/16/CE du 05/04/1993).

Orientation en médecine générale

Premier semestre

Stages hospitaliers organisés et agréés par le CUMG. Les étudiants de cette orientation doivent choisir leurs stages recommandés dans la liste des stages agréés par le CUMG.

Deuxième semestre

A. Stages

Six mois de stage de médecine générale (du 3 janvier 2000 au 9 juin 2000) dont au moins 2 mois chez un maître de stage en médecine générale nommé par la Faculté, le reste étant partagé entre 1 à 3 mois maximum chez un chargé de stage choisi par l'étudiant et/ou 1 à 2 mois de stage pédagogique externe de médecine générale.

B. Enseignement

L'enseignement, interactif avec la pratique de stage, s'organise, pendant le deuxième semestre, lors de la *journée de retour*, le vendredi.

Cet enseignement comporte les cours suivants qui ne sont accessibles qu'aux étudiants qui effectuent pendant ce semestre leur stage de médecine générale dans le cadre du CUMG :

	<i>Tous ces cours sont agréés CUMG.</i>
MED 2380	Prescriptions médicales [3h+14h] [partim : 14]
MEGE2101	Séminaires de médecine générale [22h]
MEGE3020	Questions approfondies de médecine générale (2 ^e partie) [20h]
MEGE3040	Organisation logistique de la médecine générale [16h]
MEGE2000	Parcours de formation et tutorat [20h] et un cours à option à choisir parmi les cours suivants :
MEGE2121	Questions spéciales de pratique de stage en médecine générale [16h]
MEGE2132	Séminaire de psychologie médicale en médecine générale [16h]
MEGE2122	Formation aux techniques et aptitudes en médecine générale [16h]
MEGE3010	Questions approfondies en médecine générale (1 ^{re} partie) [20h]
PEDI2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30h]

Le jury de médecine générale a lieu entre le 28 mai et le 22 juin 2001.

A l'issue de leurs études, les étudiants de l'orientation médecine générale doivent avoir suivi un total de 200 heures de cours agréés organisés par le CUMG qui constituent le pré requis nécessaire à toute formation en médecine générale en post-curriculum.

Autres orientations

Premier semestre

Au cours du 1^{er} semestre de 4^e doctorat, l'étudiant poursuit les stages obligatoires et recommandés entamés pendant le 2^e semestre du 3^e doctorat. Il termine ses 4 grands examens cliniques.

L'évaluation de ces stages et de ces examens fera l'objet d'une pré-délibération partielle en janvier 2001.

Deuxième semestre

Le 2^e semestre du 4^e doctorat est un semestre d'orientation, qui aura été préparé pendant le 3^e doctorat en fonction

de la filière choisie.

Pour les futurs spécialistes, c'est au cours de ce semestre que se déroulent les « concours » en vue de la sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS).

Orientation médecine spécialisée

Le deuxième semestre comprend 3 périodes de stages de 2 mois.

L'étudiant doit effectuer une période de stage au moins dans la ou les spécialités pour lesquelles il postule.

Les étudiants qui souhaitent se spécialiser en **stomatologie** ou en **chirurgie maxillo-faciale** ont la possibilité, moyennant accord préalable du Président du comité d'année de 4^e doctorat, de suivre les cours de 1^{re} licence en science dentaire pour autant qu'ils aient organisé leur programme de stages obligatoires et recommandés de façon à terminer par 4 mois de stages recommandés pour cette orientation. Cela n'est possible que s'ils se sont fait connaître à l'administration des stages dès le début de MED 23.

Les concours se déroulent du 2 mai au 9 mai 2001.

Les étudiants qui souhaitent compléter leur 200 heures agréées, de façon à pouvoir se réorienter vers la médecine générale au cas où ils ne seraient pas sélectionnés à un concours, doivent suivre des cours agréés par le CUMG.

Orientation recherche

Pour les étudiants qui choisissent cette orientation, le 2^e semestre du quatrième doctorat consistera en stages plein temps dans un ou plusieurs laboratoires de la Faculté de médecine.

Ils pourront, s'ils le souhaitent, suivre un ensemble de cours choisis en fonction de leur intérêt scientifique (éventuellement dans le programme d'une autre Faculté). Ce programme (stages et enseignement), composé par l'étudiant et son promoteur, sera envoyé avant le 1^{er} décembre au Président du comité d'année de 4^e doctorat et au Président de la commission des étudiants chercheurs.

L'ensemble du programme du 2^e semestre du quatrième doctorat devra être approuvé avant le 20 décembre par la commission des étudiants chercheurs qui avertira l'étudiant, son promoteur, le Président du quatrième doctorat et la faculté.

Orientation médecine du travail

Au cours du 2^e semestre de 4^e doctorat, l'étudiant doit effectuer au moins deux fois deux mois de stages chez un maître de stage en médecine du travail reconnu par la faculté (s'adresser au Professeur D. Lison, TOXI 3054, Tél. 02/764.32.20)

Autres orientations en santé publique

Pour les étudiants qui choisissent cette orientation, le 2^e semestre du 4^e doctorat comprend des stages dans des institutions responsables d'un programme de santé communautaire (s'adresser à R. Tonglet, EPID 3034, Tél. 02/764.33.20), et des stages dans des pratiques médicales agréées.

Le choix des lieux de stage sera déterminé en fonction de l'orientation voulue par l'étudiant : santé communautaire, santé et environnement, médecine scolaire, médecine d'expertise, éducation pour la santé, gestion et administration des institutions de santé, épidémiologie, recherche clinique, etc.

Évaluation

Au terme de chacun des stages obligatoires, l'étudiant doit présenter un grand examen clinique qui évalue globalement les connaissances théoriques et pratiques de la discipline concernée. Les notes de ces grands examens cliniques seront examinées en délibération de 4^e doctorat. Le jury de 4^e doctorat délibérera sur ces notes et les notes de stage. Le grade final sera attribué par un jury d'études qui intégrera le curriculum d'études de l'étudiant et l'évaluation des activités d'étudiant chercheur.

AIGU2CE Certificat complémentaire en médecine aiguë

① ○

Gestion du programme

MINT Département de médecine interne

Responsable académique: M. Reynaert

Contact: Secrétariat de l'Unité de réanimation et de soins intensifs

REAN - UCL 10/27.01, Avenue Hippocrate, 10, 1200 Bruxelles

Tél. 02/764.27.01 ou 27.02

Commission d'enseignement

Président: M. REYNAERT

Membres: J. GILLET, M. GOENEN, M. LAMBERT, D. MOULIN, J.-J. ROMBOUTS, M. VAN DEN HAUTE

Objectif de la formation

Cette formation complémentaire en Médecine aiguë répond aux exigences imposées aux médecins chargés de la permanence médicale au sein des services d'urgence et des services mobile d'urgence et de réanimation.

Conditions d'admission

Ce certificat complémentaire en médecine aiguë s'adresse aux porteurs d'un diplôme de docteur en médecine, qu'ils soient:

- hospitaliers, spécialistes (non urgentistes), en voie de spécialisation, ou généralistes travaillant principalement dans un service d'urgence.
- non hospitaliers, généralistes travaillant occasionnellement dans des services d'urgences ou dans les SMURS et dans les ambulances effectuant des transferts secondaires médicalisés, que ce soit au quotidien ou en situation d'exception.

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

Structure générale du programme

La formation comporte:

- un enseignement théorique de base comprenant 40 heures de médecine aiguë
- un enseignement théorique complémentaire de 80 heures dispensé sous la forme de séminaires et de conférences portant spécifiquement sur des sujets de médecine d'urgence.
- des stages hospitaliers en service d'urgence: 240 heures en ce compris un nombre minimal de 10 interventions préhospitalières à caractère vital.

Ce programme peut être étalé sur deux ans.

Évaluation

Le contrôle des connaissances sera effectué sur base des examens et de l'évaluation des stages. Ces derniers seront validées par le chef de service des services d'urgences où la formation a été accomplie.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées, le candidat pourra recevoir un *certificat complémentaire en médecine aiguë*.

MINT

SCOL2CE Certificat complémentaire en médecine scolaire GYPE

② ○

Gestion du programme

GYPE Département de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie

Responsable académique: N.

Contact: Secrétariat de pédiatrie

Tél. 027641300

Objectif de la formation

Mettre les futurs pédiatres dans les conditions exigées par l'A.R. du 3 septembre 1975 pour assurer les fonctions de médecin coordonnateur en IMS et dans les centres de santé.

Structure générale du programme

Ce programme d'enseignement complémentaire comporte des cours, des exercices pratiques et des stages pouvant être répartis sur les 5 années du postgraduat.

Une commission désignée par le conseil du département de pédiatrie est responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle de cet enseignement qui sera sanctionné en fin de cycle par une vérification des connaissances et fera l'objet d'une mention supplémentaire sur le diplôme de spécialisation en pédiatrie.

Contenu du programme

Enseignement théorique

- Médecine scolaire (y compris: principes et méthodes de la médecine préventive de l'écolier, organisation des centres de santé, anthropométrie de l'enfant, les méthodes d'examens médicaux orientés suivant les niveaux scolaires, la prophylaxie des maladies transmissibles, l'hygiène à l'école, l'approche médico-sociale de l'enfance inadaptée, l'éducation sanitaire en milieu scolaire).
- Législation sanitaire, protection maternelle et infantile.
- Neuro-psychologie pédiatrique.
- Psycho-pathologie de l'enfant et de l'adolescent.
- Principes et méthodes de la tutelle PMS.

Cet enseignement théorique est assuré suivant un cycle portant sur 2 années académiques.

La participation à des conférences et à des séminaires est également prévue ainsi que la présentation d'un mémoire.

Enseignement pratique

Un mois au Service de médecine scolaire UCL à Bruxelles.

Évaluation

Le contrôle de cet enseignement qui sera sanctionné en fin de cycle par une vérification des connaissances, fera l'objet d'une mention supplémentaire sur le diplôme de spécialisation en pédiatrie.

Programmes de troisième cycle

CUMG Centre universitaire de médecine générale

MEGE3DS Diplôme d'études spécialisées en médecine générale



Gestion du programme

CEMD Commission permanente de l'enseignement de l'école de médecine

Responsable académique : Dominique Pestiaux

Contact : Brigitte Zuyderhoff

Tél. 02 764 53 49

E-mail Brigitte. Zuyderhoff@cumg.ucl.ac.be

Commission d'enseignement

Président : D. Pestiaux

Membres : M. Declercq, P. Fostier, Ph. Heureux, J. Mulongo, L. Vanderbeck, Ph. van Meerbeeck, D. Vanthuyne et Ch. Vanwelde.

Objectif de la formation

Le programme du DES en Médecine Générale vise à approfondir la connaissance de base acquise pendant les doctorats pour la gestion et l'accompagnement des problèmes de santé rencontrés au niveau du premier échelon des soins de santé, et ce par des stages encadrés, des enseignements de synthèse, des séminaires et des travaux supervisés.

Conditions d'admission

Avant d'être autorisé à entreprendre la formation spécialisée en médecine générale (MEGE 3DS), le docteur en médecine doit apporter la preuve qu'il a suivi avec assiduité 200 heures de cours agréés (A.M. du 03/05/1999) organisés par le Centre Universitaire de Médecine Générale (CUMG).

Demande d'admission

Au secrétariat du CUMG.

Structure générale du programme

La durée de la formation est d'au moins deux années après l'acquisition du diplôme de docteur en médecine.

Outre des enseignements théoriques et pratiques, elle comprend des stages plein temps réalisés auprès de médecins généralistes ou dans des services hospitaliers, agréés par la Faculté de médecine et/ou par le Ministère de la santé publique.

Les étudiants diplômés qui ont suivi avec fruit l'orientation « médecine générale » en 4^e année d'études du doctorat en médecine obtiennent le crédit de 6 mois de stage dans un service hospitalier agréé et de 6 mois de stage auprès d'un médecin généraliste agréé ou d'un centre de soins primaires agréé.

Les étudiants diplômés qui n'ont pas suivi l'orientation « médecine générale » en 4^e année d'études du doctorat en médecine doivent suivre le programme décrit ci-dessous pour la première année du DES.

Contenu du programme

CEMD

MEGE31DS 1^{re} année d'études

1. Programme pour les étudiants qui commencent leur formation en médecine générale.

Une année à temps plein comprenant :

a) Enseignement

(les vendredis du second quadrimestre, journées de retour succédant aux 4 jours de stage de la semaine)

Cours obligatoires

MED 2380	Prescriptions médicales [3h+14h] [partim : 14h]
MEGE2101	Séminaires de médecine générale [22h]
MEGE2000	Parcours de formation et tutorat [20h]
MEGE3020	Questions approfondies de médecine générale (2 ^e partie) [20h]
MEGE3030	Séminaires de pratique accompagnée [40h]
MEGE3040	Organisation logistique de la médecine générale [16h]
MEGE3000	Travail de fin d'année

Cours à option

Un cours à choisir parmi les cours ci-dessous.

MEGE2121	Questions spéciales de pratique de stage en médecine générale [16h]
MEGE2122	Formation aux techniques et aptitudes en médecine générale [16h]
MEGE2132	Séminaire de psychologie médicale en médecine générale [16h]
MEGE3010	Questions approfondies en médecine générale (1 ^{re} partie) [20h]
PEDI2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30h]

b) Stages

Deux stages de 6 mois, respectivement en service clinique hospitalier et en médecine générale et/ou dans des centres de soins primaires, dans des services et des stages agréés. Ces stages doivent être réalisés dans des services hospitaliers ou chez des maîtres de stage agréés à cet effet.

MEGE9301	Stages hospitaliers de médecine générale
MEGE9302	Stages de médecine générale chez le généraliste
Ces différentes périodes de stages comprennent chacune des séminaires d'encadrement :	
MEGE3030	Séminaires de pratique accompagnée [40h]

2. Programme pour les étudiants qui ont suivi avec fruit la totalité de la formation théorique et pratique prévue dans l'orientation médecine générale de la 4^e année d'études du doctorat en médecine.

Une année de stages à temps plein (hospitalier ou chez le généraliste) ou une année de pratique dans son propre cabinet. Cette année est comptabilisée pour la moitié dans le cadre de l'agrément en médecine générale.

La formation en médecine générale au moyen d'une expérience en médecine générale acquise par le médecin dans son propre cabinet sous la surveillance d'un maître de stage agréé est autorisée, à condition que celle-ci soit d'une durée double à la durée prévue pour les stages agréés en médecine générale ou en milieu hospitalier. A.M. 03/05/1999

MEGE9301	Stages hospitaliers de médecine générale
MEGE9302	Stages de médecine générale chez le généraliste
Ces différentes périodes de stages comprennent chacune des séminaires d'encadrement :	
MEGE3030	Séminaires de pratique accompagnée [40h]
MEGE3000	Travail de fin d'année

**1. Programme pour les étudiants qui commencent
leur formation en médecine générale**

Une année de stages à temps plein ou deux années de pratique dans son propre cabinet. Ces deux années étant comptabilisées pour moitié dans le cadre de l'agrément en médecine générale.

La formation en médecine générale au moyen d'une expérience en médecine générale acquise par le médecin dans son propre cabinet sous la surveillance d'un maître de stage agréé, est autorisée à condition que celle-ci soit d'une durée double à la durée prévue pour les stages agréés en médecine générale ou en milieu hospitalier. A.M. 03/05/1999

MEGE9301	Stages hospitaliers de médecine générale
MEGE 9302	Stages de médecine générale chez le généraliste <i>Ces différentes périodes de stages comprennent chacune des séminaires d'encadrement.</i>
MEGE3030	Séminaires de pratique accompagnée [40h]
MEGE3000	Travail de fin d'année

2. Programme pour les étudiants qui ont suivi avec fruit la totalité de la formation théorique et pratique prévue dans l'orientation médecine générale de la 4^e année d'études du doctorat en médecine.

Une année de stages à temps plein (hospitalier ou chez le généraliste) ou une année de pratique dans son propre cabinet. Cette année est donc comptabilisée pour la moitié dans le cadre de l'agrément en médecine générale.

La formation en médecine générale au moyen d'une expérience en médecine générale acquise par le médecin dans son propre cabinet sous la surveillance d'un maître de stage agréé est autorisée, à condition que celle-ci soit d'une durée double à la durée prévue pour les stages agréés en médecine générale ou en milieu hospitalier. A. M 03/05/1999

MEGE 9301	Stages hospitaliers de médecine générale
MEGE 9302	Stages de médecine générale chez le généraliste <i>Ces différentes périodes de stages comprennent chacune des séminaires d'encadrement.</i>
MEGE3030	Séminaires de pratique accompagnée [40h]
MEGE3000	Travail de fin d'année

Évaluation

Première année

- Présentation des examens pour les étudiants qui commencent leur formation en médecine générale et
- Évaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée pour tous les candidats.

Deuxième année

- Évaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée
- Évaluation de certification réalisée par le jury du DES avec défense du travail personnel (MEGE3000 Travail de fin d'études).

Situation du diplôme dans le cursus

Les médecins inscrits au DES en médecine générale obtiennent au terme de leur formation non seulement le *diplôme d'études spécialisées en médecine générale* mais aussi, du Ministère de la santé publique, le titre de *médecin généraliste agréé*. Ce titre permet l'accès à une nomenclature spécifique (niveau de remboursement supérieur) et est nécessaire pour obtenir le droit de pratiquer la médecine générale dans les pays de l'Union européenne.